

RAPPORT DE MISSION

Mission du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, à la 27^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est déroulée à Charm El-Cheikh, en Égypte, du 11 au 16 novembre 2022

Introduction

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, a participé à la 27^e Conférence des Parties (CdP-27) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) du 11 au 16 novembre 2022. Le ministre était accompagné de représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et du ministère de la Sécurité publique (MSP).

Le ministre a profité de son passage à la CdP-27 pour mettre de l'avant les actions du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, de transition énergétique et d'électrification des transports sur différentes tribunes, ainsi que lors de plusieurs entretiens bilatéraux de haut niveau. Une mission commerciale rassemblant une trentaine d'entreprises québécoises du secteur des technologies propres dirigée par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, M. Pierre Fitzgibbon, et coordonnée par Investissement Québec International, a également eu lieu lors de la CdP-27.

En guise de rappel, les objectifs poursuivis par la délégation officielle du gouvernement du Québec consistaient à :

- Mettre en valeur le leadership et les initiatives du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques en faisant, notamment, la promotion de son mécanisme de marché du carbone, de ses initiatives en matière d'électrification des transports, de ses technologies vertes, ainsi que des actions de sa société civile;
- Mettre en valeur le leadership des gouvernements infranationaux en matière de lutte contre les changements climatiques;
- Consolider les relations avec les gouvernements les plus ambitieux en matière de lutte contre les changements climatiques afin d'échanger sur les meilleures pratiques dans le monde;
- Faire valoir la position du Québec sur les enjeux de négociations entourant la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Faits saillants des activités du ministre

Le ministre Charette a participé à neuf activités dans le cadre de sa mission à Charm El-Cheikh dont plusieurs portaient sur la nécessité de renforcer le financement et la coopération climatique internationale. Notons à cet égard sa prise de parole lors du panel organisé par l'Organisation des Nations Unies sur l'alimentation et l'agriculture (FAO), au cours duquel le ministre a annoncé le soutien financier du Québec de 6,6 millions de dollars canadiens à une deuxième phase du projet international [SAGA](#), une initiative favorisant l'émergence d'une agriculture durable et résiliente dans les pays vulnérables francophones. De même, le ministre Charette a annoncé une nouvelle [contribution financière](#) du Québec de 10 millions de dollars canadiens au Fonds pour l'adaptation des Nations Unies dans le cadre de l'événement intitulé *Adaptation Fund High-Level Contributor Dialogue 2022*. Cette contribution amène à 23 millions de dollars canadiens le soutien financier du Québec à ce fonds international stratégique.

Le ministre Charette a aussi fait valoir les avancées du Québec dans le domaine de l'énergie dont une participation à l'événement *Green Hydrogen - Opportunities and Challenges* au cours duquel il a présenté les perspectives du Québec en matière de production d'hydrogène vert. Il a également participé à une rencontre ministérielle de l'Alliance BOGA (Beyond Oil and Gas Alliance) et à une table ronde où il a fait part des

derniers développements réglementaires et juridiques visant à bannir l'exploration et l'exploitation d'énergies fossiles au Québec.

En matière de transport durable, le ministre a prononcé le mot d'ouverture d'un événement organisé par le Québec en collaboration avec l'organisme international ZEV Community et l'Écosse. Ce panel d'experts visait à présenter les différentes perspectives associées à la transition juste dans le domaine des transports.

Enfin, au cours de sa mission à Charm El-Cheikh, le ministre a fait la promotion de plusieurs événements internationaux à venir au Québec et a invité la communauté internationale à y participer activement. Notons à cet effet sa participation à l'événement intitulé *Hearing the voice of subnational governments : learning from the Edinburgh Declaration for biodiversity*, au cours duquel il a invité les gouvernements infranationaux à s'impliquer activement dans les négociations de la 15^e Conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique (CdP-15) à Montréal en décembre 2022. De même, dans le cadre de l'événement intitulé *Adaptation Futures 2023 (AF2023)* : innover pour s'adapter ensemble, le ministre a fait valoir l'importance de cet événement bisannuel qui se tiendra en octobre 2023 au Québec.

Entretiens bilatéraux avec des homologues étrangers

Le ministre a eu une dizaine d'entretiens bilatéraux au cours desquels il a pu présenter les priorités du gouvernement du Québec dans les domaines de la tarification du carbone, du financement climatique, de l'électrification des transports et des technologies vertes. Il a également pu prendre le pouls des plus récentes avancées de partenaires du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et de transition verte. Notons à cet égard :

- Entretien avec le ministre de l'Environnement et du Climat de Lombardie, M. Raffaele Cattaneo [12 novembre];
- Entretien avec la Secrétaire à l'Environnement et au Développement durable du Minas Gerais (Brésil), Mme Marília Carvalho de Melo, la Secrétaire à l'Environnement de Pernambuco (Brésil), Mme Inamara Mélo, le Secrétaire à l'Environnement de Sao Paulo (Brésil), M. Eduardo Trani et la secrétaire à l'Environnement et de l'Aménagement du territoire du Guanajuato (Mexique), Mme Maria Isabel Ortiz Mantilla [14 novembre];
- Entretien avec la directrice générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Mme Maria Helena Semedo [14 novembre];
- Entretien avec la vice-première ministre et ministre du Climat, de l'Environnement et de l'Eau pour l'Australie-Méridionale, Mme Susan Close [14 novembre];
- Rencontre avec le ministre de l'Environnement et de la Stratégie sur les changements climatiques et ministre responsable de TransLink de la Colombie-Britannique, M. George Heyman;
- Entretien avec le gouverneur de l'État de Washington, M. Jay Inslee [15 novembre];
- Entretien avec le ministre des Changements climatiques et ministre associé à l'Environnement de la Nouvelle-Zélande, M. James Shaw [15 novembre];
- Entretien avec la ministre de l'Environnement, de la Biodiversité et de la Réforme agraire de l'Écosse, Mme Màiri McAllan [15 novembre];
- Entretien avec la secrétaire à l'Environnement et de l'Aménagement du territoire de l'État du Guanajuato (Mexique), Mme Maria Isabel Ortiz Mantilla [16 novembre];
- Petit-déjeuner avec le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario, M. David Piccini.

M. Charette a également rencontré les représentants de la société civile québécoise et de la délégation commerciale qui étaient présents à la CdP-27 afin d'en apprendre davantage sur leur vision de la lutte contre les changements climatiques et sur les objectifs qu'ils entendaient poursuivre à la CdP-27.

En résumé, la participation du gouvernement du Québec à la CdP-27 aura permis d'atteindre les résultats suivants :

- Visibilité accrue de divers secteurs clés de l'économie québécoise sur la scène internationale;
- Crédibilité renforcée du gouvernement du Québec sur la scène internationale en matière de lutte contre les changements climatiques et d'électrification des transports;

- Transmission d'un signal politique clair aux partenaires internationaux du Québec de sa volonté à collaborer pour accélérer la décarbonisation de l'économie.

Faits saillants des résultats des négociations à la CdP-27

Bien que la CdP-27 ait été désignée avant tout comme une conférence de mise en œuvre de l'Accord de Paris, les attentes à son égard étaient tout de même élevées étant donné l'ampleur de la crise climatique. Toutefois, le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh (le Plan) s'est révélé beaucoup moins ambitieux que certains l'auraient souhaité. Celui-ci a en effet essentiellement réitéré les éléments du Pacte de Glasgow sur le climat conclu l'année précédente. Par exemple, le Plan continue de faire appel à une élimination graduelle de l'utilisation du charbon et non de toutes les énergies fossiles.

Notons par ailleurs que le Plan de Charm el-Cheikh :

- Continue de reconnaître l'engagement de toutes les parties prenantes non-Parties, dont le rôle vital de tous les gouvernements, qui permet de compléter et d'élargir l'action globale sur le climat ;
- Souligne que le passage vers une économie bas carbone à l'échelle planétaire exigera des investissements de 4 à 6 billions \$US par année et que cela nécessitera une transformation des systèmes financiers, de leurs structures et façons de faire, ainsi que l'engagement des institutions financières, des investisseurs institutionnels et de tous les niveaux de gouvernements;
- Appelle à continuer le travail visant à fixer d'ici 2024 un nouvel objectif quantifié de financement en faveur des pays en développement. L'ancienne cible était de 100 milliards \$US annuellement à partir de 2020 mais elle n'a pas été entièrement respectée.

La seule avancée majeure enregistrée pendant la CdP-27 concerne la décision de mettre sur pied un nouveau fonds dédié pour pallier les pertes et dommages engendrés par les catastrophes climatiques et venir en aide à leurs victimes. Ce fonds serait distinct des fonds existants des Nations Unies. Après environ une dizaine d'années de pression à leur endroit, plusieurs pays développés, dont principalement les États-Unis, ont finalement accepté de discuter des modalités et des arrangements institutionnels entourant ce nouveau fonds même s'ils refusent toujours de reconnaître leur responsabilité légale et d'accorder des compensations financières pour avoir contribué à réchauffer la planète depuis le début de l'ère industrielle. Le nouveau fonds devrait exclusivement viser les pays les plus vulnérables et être alimenté par des sources innovatrices de financement.

Les négociateurs ont aussi adopté des textes visant à préciser et peaufiner les règles de mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris sur les mécanismes de marché qui ont été adoptées à Glasgow, particulièrement concernant les processus de suivi, de vérification, d'homologation, et de reportages de réduction d'émissions transférés internationalement (ITMOs) par les Parties. Certains enjeux feront toutefois l'objet de discussions additionnelles en 2023.

Étapes à venir et suivi

La CdP-28 aura lieu à Dubaï aux Émirats arabes unis du 30 novembre au 12 décembre 2023. Elle marquera une étape importante dans l'histoire de l'Accord de Paris puisque cette conférence fera le premier bilan mondial (Global Stocktake) de la lutte contre les changements climatiques depuis son adoption en 2015. Les résultats du bilan serviront à guider les Parties lors de la mise à jour de leurs engagements climatiques.

À noter que le Québec a déjà présenté une soumission à la CCNUCC à cet égard qui porte notamment sur ses efforts et succès en matière d'électrification des transports et d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Par ailleurs, les négociations entourant le nouveau fonds pour les pertes et dommages s'annoncent ardues puisque les pays développés sont déterminés à éviter que des pays émergents comme la Chine et des puissances pétrolières puissent en bénéficier et essaieront même de les inciter à y contribuer financièrement. Ces pays étaient désignés comme pays en développement au moment de l'adoption de la CCNUCC en 1992 et tiennent à conserver ce statut. Le Québec suivra les discussions de prêt afin de voir

comment il pourrait s'inscrire dans cette mouvance internationale.

De même, le Québec continuera de travailler avec le gouvernement fédéral afin de s'assurer que les règles de mise en œuvre de l'article 6 permettront au Canada de comptabiliser le résultat net des échanges de réduction d'émissions effectués dans le cadre du marché lié Québec-Californie par rapport à sa cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Le MELCCFP travaillera en étroite collaboration avec le MRIF et les autres ministères concernés au cours des prochains mois, afin de suivre les négociations climatiques internationales et de planifier la participation du gouvernement du Québec à la CdP-28.

DRICA et MRIF – Janvier 2023